



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

16 FÉVRIER 2021

L'an 2021, le 16 février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 11/02/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mickael YOU

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est accepté à l'unanimité.

2021-02-01- FINANCE : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Sur le fondement notamment des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat. Cela est facultatif pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite réaliser un débat d'orientation budgétaire afin d'éclairer le vote des élus et d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de définir les points suivants comme orientations budgétaires pour l'année 2021 sous réserve des résultats d'exercice 2020:*
 - ✓ *Achat d'une pompe de lavage et d'un souffleur*
 - ✓ *Réalisation du point-lecture*
 - ✓ *Achat de la maison 3 contour René Gisteau*
 - ✓ *Travaux de voirie route de la Roussière (tranche 2020), aux lieux-dits « La Voitonnais » et « La Thioulais ».*
 - ✓ *Achat de deux radars pédagogiques*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-02-02- FINANCE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente l'ensemble des demandes de subvention reçues par les associations pour l'année 2021.

M.JOLY Alexis sort de la salle et ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association « Association communale de Chasse Agrée ».

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'attribution suivante à l'unanimité :

Nom association	Pour mémoire CA 2020	BP 2021 (en euros)
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Union Nationale des Combattants d'Eancé	160	160
Association pour la Préservation du Patrimoine d'Eancé	250	250
Association Communale de Chasse Agrée	200	250
Club des Sans-Soucis	650	650
Association Sportive et Culturelle d'Eancé	100	100
RPI Les Trois Clochers		
- Garderie	2 296.42	1 883.79
- Cantine	5 750	7 453
- Fournitures	750	870
- Piscine	669.24	699.66
ASSOCIATIONS NON COMMUNALES		
ADMR – Martigné-Ferchaud	200	200
Association cantonale de jumelage	33	33
Codem de la Roche aux Fées	120	100
Association de prévention routière	22	22

- ✓ décide de prévoir au budget primitif 2021- compte 6573, une enveloppe de 1187€ correspondant aux frais de gestion de la salle communale (cantine) à rembourser à la commune de Chelun.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2021-02-03- FINANCE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RPI LES TROIS CLOCHERS

Monsieur le Maire présente l'état transmis par la directrice du RPI Les Trois Clochers indiquant la participation forfaitaire relatif au contrat d'association pour l'année 2020-2021 :

Nombre d'enfants d'Eancé en maternelle	Nombre d'enfant d'Eancé en primaire
12	17
Forfait maternelle	Forfait primaire
1 262€	386€
Sous-total	Sous-total
15 144€	6 562€
MONTANT TOTAL	21 706€

Les forfaits maternelle et primaire sont conformes au coût moyen départemental fixé par la préfecture pour la rentrée 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle que la participation était de 18 794€ pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de verser la somme de 21 706€ correspondant à la participation aux charges de fonctionnement pour l'année 2020-2021.
- ✓ que le versement de cette somme soit lissé sur 8 mois à compter du 01/05/2021 soit un montant de 2713.25€ mensuel.
- ✓ de prévoir les crédits budgétaires au budget primitif 2021.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats d'annulation correspondants.

2021-02-04- FINANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Monsieur le Maire informe qu'une convention est signée chaque année entre l'association Familles Rurales et la commune d'Eancé pour fixer les modalités de financement aux services.

Dans cette convention, il est stipulé que la commune s'engage à participer au financement des services concernés par le versement d'une subvention semestrielle. Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'enfants domicilié sur la commune et du nombre de jours fréquenté.

Monsieur le Maire propose conformément à la convention, le versement d'une subvention de 10€ par journée et par enfant pour l'année 2021.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ✓ d'autoriser le versement d'une subvention de 10€/jour et par enfant à l'association Familles Rurales 35 pour l'année 2021.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de 1 an.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

2021-02-05 – LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER – 9 CONTOUR RENE GISTEAU

Monsieur le Maire informe que la locataire souhaite que le montant de son loyer soit diminué. En effet, elle nous indique que ses factures d'électricité sont élevées. (147.40€/mois)

Il convient donc de délibérer pour modifier ou non le montant de son loyer.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de ne pas modifier le montant du loyer.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.*

2021-02-06 – LOGEMENT COMMUNAL : FIXATION DU MONTANT DU LOYER – 3 CONTOUR RENÉ GISTEAU

Monsieur le Maire informe que l'acte de vente concernant le bien situé 3 contour René Gisteau a été signé le 9 février 2021. La commune est propriétaire du bien depuis cette date.

Il convient donc de fixer le montant du loyer qui sera demandé au locataire.

Monsieur le Maire rappelle que la surface du logement est de 74m².

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de fixer le loyer à 340€ auquel s'ajoutera 10€ de charges d'ordures ménagères.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.*

2021-02-07- PATRIMOINE-DOMAINES : CESSIION DU BIEN IMMOBILIER – 11 CONTOUR RENE GISTEAU

Monsieur le Maire propose de reporter ce point ultérieurement dans l'attente de l'estimation des services des domaines.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de reporter ce point ultérieurement.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.*

2021-02-08- URBANISME : DÉLÉGATION DU DROIT DE PREMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE – 5 RUE DU TRAIT SAINT JEAN

Monsieur le Maire rappelle que le Droit de Préemption Urbain a été mis en place sur la commune de d'EANCE dans l'intérêt général en vue :

- De mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, ;
- De réaliser des équipements collectifs et des opérations d'aménagement urbain ;
- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ;
- De lutter contre l'insalubrité.

Monsieur le Maire rappelle la convention cadre conclue entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) et la communauté de communes Roches aux fées communauté en vue de lui confier des missions de portage foncier destinées à faciliter les opérations d'aménagement des collectivités locales.

L'article 4.3 de cette convention précise qu'afin de pouvoir répondre rapidement à d'éventuelles opportunités foncières stratégiques, il est convenu que sa signature permettra à l'EPF Bretagne d'intervenir par exercice d'un droit de préemption, de priorité ou réponse à un droit de délaissement, sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, à la demande expresse du titulaire dudit droit et sur délégation de ce titulaire.

Le 21 Décembre 2020, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été reçue en mairie sous le n° 035 103 20 00003, de Maître Michel LE POUPON, agissant en qualité de mandataire de :

1°) Madame SWAIN Susan June, demeurant 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE (35640)

2°) Monsieur WILLIAMS James Fredrick, demeurant à 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE (35640)

concernant la vente d'une maison habitation avec terrain à bâtir, situé sur la commune d'EANCE – 5, Rue du Trait Saint-Jean, parcelles cadastrées section C n° 83, C n° 84, C n° 85 et C n° 86 pour partie d'une superficie de 3 435 m², au prix de **CENT SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (173 000,00 EUR)**,

Aussi, afin de permettre à cet établissement de mener à bien dès à présent sa mission d'acquisition et de portage foncier, il y a lieu de lui déléguer le droit de préemption sur le bien objet de la DIA.

Vu le Code de l'Urbanisme:

Vu le code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L 2121-9 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'EANCE du 5 Janvier 2017, adoptant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'EANCE du 20 Octobre 2020, instituant le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la convention cadre en date du 15 Mars 2016 signée entre l'EPF Bretagne et la communauté de communes Roche aux Fées communauté, notamment son article 4.3, prolongé par décision du président le 27 Octobre 2020,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie d'EANCE le 21 Décembre 2020, sous le n° 035 103 20 00003, par Maître Michel LE POUPON, agissant en qualité de mandataire de :

- 1°) Madame SWAIN Susan June, demeurant 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE (35640)
;
2°) Monsieur WILLIAMS James Fredrick, demeurant à 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE (35640) ;

concernant la vente d'une maison habitation avec terrain à bâtir, situé sur la commune d'EANCE – 5, Rue du Trait Saint-Jean, parcelles cadastrées section C n° 83, C n° 84, C n° 85 et C n° 86 pour partie d'une superficie de 3 435 m², au prix de **CENT SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (173 000,00 EUR)**,

Vu la situation des parcelles cadastrées section C n° 83, C n° 84, C n° 85 et C n° 86 pour partie en zone UC et en zone UE du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EANCE,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de déléguer à l'EPF Bretagne l'exercice du droit de préemption dont la Commune est titulaire sur les parcelles précitées, comme le permet l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à bulletins secrets avec 11 voix pour :

- ✓ *de déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les biens situés en zone UC et en zone UE, ayant fait l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 035 103 20 00003 ci-dessus relatée à savoir, en la commune d'EANCE - 5, Rue du Trait Saint-Jean, une maison habitation avec terrain à bâtir, parcelles cadastrées section C n° 83, C n° 84, C n° 85 et C n° 86 pour partie d'une superficie de 3 435 m², appartenant à*
 - 1°) Madame SWAIN Susan June, demeurant 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE (35640)
 - 2°) Monsieur WILLIAMS James Fredrick, demeurant à 5, Rue du Trait Saint-Jean à EANCE

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

2021-02-09- DIVERS

- Chemin Le Haic (longueur 115m * 9m soit une surface de 1035m²)
- Commission PLU : le 04/03 à 14h
- Election départementale et régionale : 13 et 20 juin à la salle socioculturelle
- Vaccination COVID-19
- Prochain conseil municipal le 01/03/2021 à 20h30 précédé à 20h par la commission d'appel d'offres (analyse des devis pour les travaux du point-lecture)

Heure de début : 20h15

Heure de fin : 23h00